

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 09/12/2025 au 19/01/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire	<u>PPE Villardiez 38, 1009 Pully</u>		
Demandeur	<u>Raphaël Tanner, administrateur, Régie Braun SA, Lausanne</u>		
Adresse	<u>Chemin de Villafrdiez 38</u>	<u>Parcelle N° 1981</u>	
Type de demande	<input checked="" type="checkbox"/> Abattage	<input type="checkbox"/> Elagage	<input type="checkbox"/> Taille
Végétation concernée	<input type="checkbox"/> Arbre isolé	<input type="checkbox"/> Haie	<input type="checkbox"/> Groupe d'arbres / bosquets
Arbre classé	<input type="checkbox"/> Oui → N°	(voir plan de classement des arbres)	
Essence(s)	<u>Faux-cyprès de Leyland (Cupressocyparis leylandii)</u>		
Diamètre(s) du tronc	<u>30 cm</u>	Hauteur(s) : <u>12 mètres</u>	
Etat sanitaire	<u>bon</u>		

Motif de l'abattage / élagage / taille

A dire d'expert, il s'agit d'un conifère à forte croissance et à faible valeur écosystémique, mal adapté au réchauffement climatique, planté à un endroit inapproprié et trop proche des limites des parcelles 1880 et 2000 (non respect de l'art. 56 let. a du Code rural et foncier). Son remplacement par un arbre indigène avec une sous-couche végétale composée de petits arbustes et de plantes vivaces est recommandé.

Sur ces bases, une proposition d'arbre et de choix de plantes a été discutée par le paysagiste MC Paysages, Michael Chesaux à Belmont, avec le service des Parcs et promenades de la Ville de Pully, lequel a accepté d'entrer en matière (cf. compensation prévue décrite ci-après).

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom	Raphaël	Nom	Tanner
Adresse	Régie Braun SA, Rue Centrale 5, 1003 Lausanne		
Téléphone	021 342 52 74		
Adresse e-mail	raphael.tanner@regiebraun.ch		

Entreprise mandatée pour les travaux

A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom	Michael	Nom	Chesaux
Société	MC Paysages		
Adresse	Route des Monts-de-Lavaux 18, 1092 Belmont s/L.		
Téléphone	079 958 04 77		
Adresse e-mail	MCheseaux@MC-Paysages.ch		

Compensation prévue

A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s)	1xCarpinus betulus 275/300cm, 3xViburnum opulus 80/100cm
Essence(s)	30xGeranium sanguineum et 30xVinca minor
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet	

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Lausanne, le 5.12.2025

Signature

REGIE BRAUN SA
 Case postale 135
 1001 LAUSANNE